

MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Convocation : 25/06/2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER, Maire de la Commune.

**PRESENTS** : Mr Hervé PAUCELLIER, Mme Béatrice DUMONTE, Mr Thierry PARIS, Mr Joël POLLET, Mr Romaric PAUCELLIER, Mr Philippe POLLET, Mme Madeline DOUA, Mme Emilie FERRE, Mr Michaël DUVAL, Mme Chantal FORGE.

**ABSENT EXCUSE** : Mme Christelle GETER donne pouvoir à Mr Hervé PAUCELLIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr Romaric PAUCELLIER

Avant de commencer la séance Mr le Maire demande au Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Délibération pour signer une autorisation de construire de travaux lorsque le maire est intéressé à l'affaire.

Le conseil Municipal approuve.

**DELIBERATION POUR SIGNER UNE AUTORISATION DE CONSTRUIRE DE TRAVAUX  
LORSQUE LE MAIRE EST INTERESSE A L'AFFAIRE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis a été déposé pour Romaric PAUCELLIER, et qu'il est intéressé à titre personnel puisque le demandeur est de sa famille.

Monsieur le Maire rajoute que cet état de fait ne lui permet pas de signer l'arrêté d'autorisation sans quoi la décision serait illégale.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les adjoints ont reçu des délégations qui leurs permettent de prendre des décisions en l'absence du Maire sous sa surveillance. Cela ne leurs permet, donc, pas de prendre une décision en matière d'urbanisme lorsque le Maire est concerné personnellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Désigne Madame Madeline DOUA pour signer le PC

Autorise Madame Madeline DOUA à signer les documents y afférents

**VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

Monsieur le Maire propose le vote des subventions de l'article 6574.

**Association de chasse** : Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de 250 € les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à la société de chasse (Mr POLLET Philippe ne prenant pas part au vote car Président de l'association).

**Amicale des Loisirs** : Monsieur le Maire propose une subvention de 250 € les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'Amicale des Loisirs.

<b>AMICALE DES LOISIRS</b>	<b>250.00 €</b>
<b>STE CHASSE</b>	<b>250.00 €</b>
<b>ECOLE</b>	<b>300.00 €</b>
<b>ASSOCIATION BULLES DE GNOMES</b>	<b>100.00 €</b>

Une somme de 1000.00 € sera inscrite à l'article 6574 du Budget primitif 2020.  
Après en avoir délibéré, avec 8 voix pour la reconduction et 2 abstentions,

### **VOTE DES TAXES 2020**

Vu la réforme sur la taxe d'habitation la commune ne doit plus délibérer pour la taxe d'habitation, cependant la commune perçoit le produit correspondant à 2019. Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le vote des taux des taxes pour l'année 2020, représenté dans le tableau ci-dessous :

	<b>Base 2019</b>	<b>Taux 2019</b>	<b>Base 2020</b>	<b>Taux 2020</b>
<b>T Foncière Bâti</b>	78 009	36.35 %	82 700	36.35 %
<b>T Foncière N Bâti</b>	21 285	60.48 %	21 500	60.48 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire procède à la lecture du budget primitif 2020 qui s'établit comme suit :

#### **FONTIONNEMENT** :

**DEPENSES : 153 436.00€**

**RECETTES : 508 173.00€**

#### **INVESTISSEMENT** :

**DEPENSES : 27 368.00€**

**RECETTES : 39 269.00€**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **DEVIS DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite aux établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe à compter du 1er janvier 2021.

Présentation du devis de la Société Defibtech pour un montant de 1 956,00€ TTC

Présentation du devis de la Société D Sécurité groupe pour un montant de 1 986,12€ TTC

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à effectuer les démarches pour l'obtention d'une subvention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part que Mr Anthony POLLET a été désigné par le tirage des jurés d'assises.

Mr le Maire expose la demande de Mr VIRLEUX qui demande de modifier la bordure de trottoir, Mr Thierry PARIS propose d'utiliser les bordures en stock et de les faire poser par l'employé communal, Mr le Maire est chargé de la coordination des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 19h30.